



Bulletin Municipal

N° 38



Le bourg

1^{er} semestre 2014

Mairie : Le Bourg 15240 Vebret.

Tél : 04 71 40 20 86 – Fax : 04 17 40 22 30 –

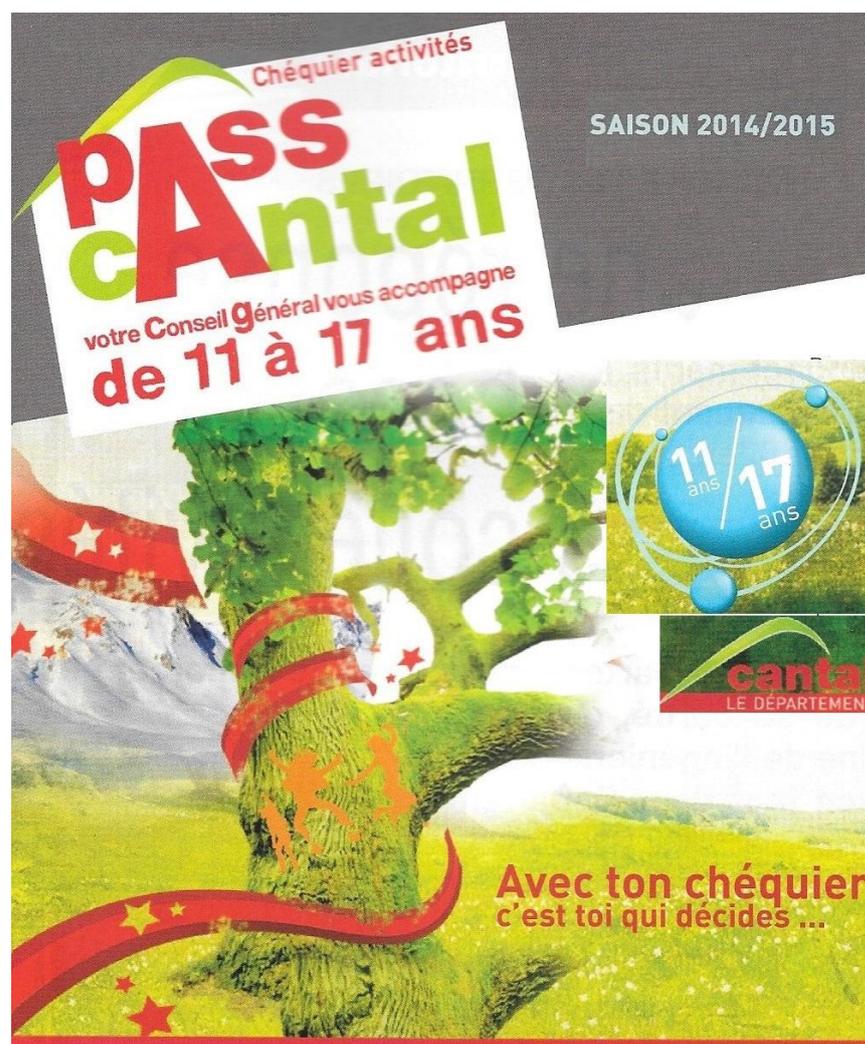
mairie.vebret@wandoo.fr - <http://mairie.vebret.pagesperso-orange.fr>

PASS CANTAL saison 2014/2015:

La commune de Vebret continue le financement des 8 € pour l'obtention du chéquier PassCantal.

Le Pass Cantal permet, grâce à un chéquier de réduction d'une valeur de 100 €, à tous les jeunes Cantaliens, sans critères de ressources, âgés de 11 à 17 ans, d'accéder plus facilement, en dehors du temps scolaire, à la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs.

Le guide des partenaires du Pass Cantal (clubs - associations - communes - communautés de communes - librairies - cinéma...) est consultable sur le site cantal.fr



Sommaire

3	<i>Mot du Maire</i>	3	<i>Renseignements utiles</i>	4	<i>La page d'Eliane : la rose</i>
5	<i>Réunion assainissement 17/02/14</i>	5	<i>Application Cantal Mobilis</i>	6	<i>A.G. ADMR Saigne</i>
7	<i>Elections municipales</i>	7	<i>Pot nouvelle municipalité</i>	9	<i>TAP : carnaval</i>
10	<i>Temps d'activités périscolaires</i>	11	<i>Voyage scolaire</i>	12	<i>Les élus ont la parole</i>
13	<i>Recensement / Encombrants</i>	13	<i>Conseil municipal 28/02/14 CA2013</i>	15	<i>Conseil municipal 28/03/14 Budget 2014</i>
15	<i>Conseil municipal 25/04/14</i>	18	<i>Conseil municipal 27/05/14</i>	20	<i>La vie qui passe</i>
21	<i>Comité Animation / Gym'Artense</i>	22	<i>Anciens Combattants / Caval'Cantal</i>	24	<i>Amicale Parents d'élèves / Club des bruyères</i>
25	<i>ESVY</i>	26	<i>Patrimoine : piste verte</i>	28	<i>Jeux</i>

Publication de l'équipe municipale
Documentation et articles : Mairie de Vebret et responsables des associations.
Mise en page : Denis Letemplier. Imprimé par nos soins.

Le mot du Maire :



On ne change pas les choses qui fonctionnent...

Comme vous, j'attendais avec impatience de pouvoir lire chaque semestre le bulletin municipal de ma commune.

Nous avons donc décidé de poursuivre l'édition du bulletin municipal.

Je tiens à cette occasion à remercier chaleureusement les personnes qui continuent à œuvrer pour faire de ce bulletin un reflet de la vie de notre commune et une production de qualité.

Cela fait maintenant un trimestre que les élections municipales sont passées, élections au cours desquelles vous nous avez accordé vos suffrages et témoigné votre envie de partager avec nous les projets dont nous étions porteurs.

La parution de ce 38ème bulletin municipal est donc l'occasion pour moi de tirer un premier bilan.

Ces trois premiers mois nous ont permis de prendre nos marques et de trouver chacun notre place.

Chacun d'entre nous a ainsi pu apporter ses connaissances et ses compétences.

Mais plus encore, le dynamisme et l'implication de tous les membres du conseil municipal me confortent dans ma vision des choses.

Nous formons une **équipe** où communication, concertation et motivation règnent.

Cependant nous ne perdons pas de vue que la baisse des dotations versées par l'état et le coût élevé de la reconstruction du réseau d'assainissement nous impose une rigueur de chaque instant.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui m'apportent leurs expériences et leurs points de vue, chacun d'entre vous a son mot à dire et mérite d'être entendu.

Comme j'ai pu le dire au moment où nous avons présenté le conseil municipal, la porte de mon bureau à la mairie restera toujours ouverte et je serai toujours à l'**écoute** de tous.

Nous continuerons ainsi à vous informer de la vie de Vebret grâce au bulletin municipal.

Et pour ceux que je ne rencontrerai pas d'ici là, je vous donne donc rendez-vous dans six mois...

Votre maire, Fabrice MEUNIER

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : - Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de M. le Maire : tous les vendredis et sur rendez-vous.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.

LA ROSE

Habitat naturel: Europe, Afrique du nord et Asie Occidentale; Type: arbuste épineux grimpant. Taille: jusqu'à 3 m. C'est la fleur de l'amour; la fleur préférée des Français à plus de 60% et la plus populaire dans le monde. Plusieurs poètes l'ont chanté: « Ode à la rose » Clément Marot (1496-1544)

« Mignonne, allons voir si la rose » Pierre de Ronsard (1524-1585)

« Caligula » Gerard de Nerval (1808-1855)

« Celui qui possède de belles roses dans son jardin, possède aussi de belles roses dans son cœur » déclaration de celui qui est considéré comme le père de la rose, Samuel Reynolds Hole, président de la première association britannique dédiée à la rose en 1860.

Les premières roses les Galliques « Rosa Gallica Officinalis » ont été ramenées d'Orient jusqu'à Provins par Thibault IV; puis la rose de Damas, a été rapportée en Angleterre par Robert de Brie.



Rose Pierre de Ronsard



rose gallique

Rose pâle, l'églantine Rosa Canina était, aussi très prisée.

La rose sera cultivée en Hollande jusqu'au XVII^{ème} siècle, à des fins cosmétiques, culinaires et médicinales.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, des spécimens remontants de la rose chinoise (Rosa Chinensis) ont été ramenés par des botanistes anglais qui sont à l'origine des roses remontantes modernes. Joséphine de Beauharnais s'attachera à les collectionner, elles deviendront « Roses de France ».

Les roses d'aujourd'hui ont l'avantage d'avoir une floraison remontante, c'est à dire qui se renouvelle durant toute la belle saison et d'une meilleure résistance aux maladies.

Le rosier offre de nombreuses possibilités soit au jardin, soit sur un balcon. A ce jour, il existe plus de 16000 variétés.

Astuces de pro:

Planter à 5 cm au dessus du point de greffe (partie fragile à protéger des chocs et à ne jamais laisser se dessécher).

Arroser le rosier au pied en veillant à ne pas mouiller le feuillage pour ne pas favoriser les maladies.

Ramasser les feuilles mortes et ne les mettez jamais au compost afin de ne pas amener les maladies de type marsonia, oïdium...etc.....Eboutonner les rosiers à massif afin d'obtenir un ensemble plus homogène.

Couper au-dessus de la 3^{ème} feuille; sur les rosiers modernes remontants(ne pas le faire sur les rosiers anciens qui ne fleurissent qu'une fois) car un bourgeon naîtra, ainsi vous aurez une nouvelle rose..

En hiver, butter le pied avec de la terre de façon à recouvrir la base de 15 cm de terre légère pour la protéger du gel.

Jardins de roses à visiter:

La rose des prairies à Charbonnières les Varennes- 63410 sur RV.

Arboretum du château de Balaine à Villeneuve sur Allier- 03460.

Parc les rives du Danube rue Bergeron Vebret à Yzeure- 03400.

Parc floral du château à Apremont sur Allier – 18150, un des plus beaux villages de France.



Rose de Recht dite rose de Renée



Bibliographie: Le langage des fleurs au temps jadis par Sheila Pickles - Pierre Joseph Redouté (Le Raphaël des roses) : Roses Plantes économiques du jardin ethnobotanique d'Antignac - L'Ami des jardins et de la maison, Détente jardin, Rustica.

(Eliane Ponty)

Les faits marquants du 1^{er} semestre 2014

Réunion assainissement

Lundi 17 février 2014, une troisième réunion a eu lieu en mairie, en présence de : M. Barrier et Melle Bony de la Police de l'eau, M. Jean et M. Gastal de la DDT, M. Hurtebis de la Communauté de Communes Sumène Artense, M. Combalier d'Impact Conseil, M. Mousny de l'ABF, Mme Chantal Bernard Maire et les élus de la commission des travaux.

Cette réunion a permis, par des échanges pertinents d'établir un avant projet concernant la construction de la Step et la réfection des réseaux, conduisant nous l'espérons le commencement des travaux en septembre 2014.

Info de l'Office de Tourisme de Sumène-Artense : Application : Cantal Mobilis

C'est le projet innovant Culture et Mobilité, développé par le Conseil Général du Cantal à partir de ses archives numérisées. Avec votre Smartphone, vous bénéficiez des dernières technologies de l'Internet mobile (images, vidéos, sons) pour mieux découvrir le Cantal. Le but de cette application, disponible sur le site suivant : <http://mobilis.cantal.fr> est de permettre grâce à son Smartphone, de connaître les lieux à visiter sur les différentes communes du Cantal.

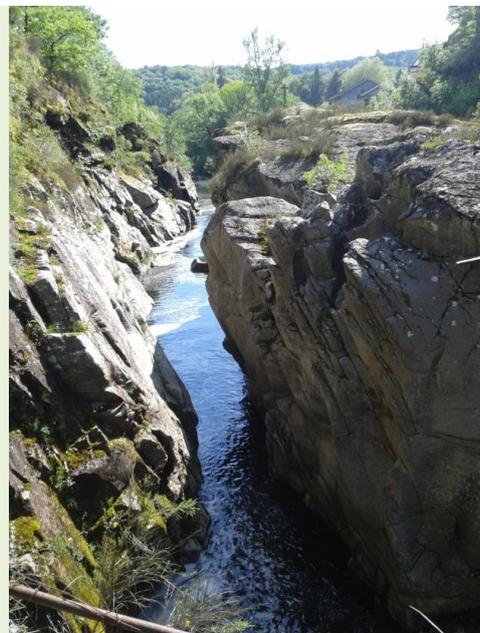
Concernant la commune de Vebret, seront initialement mis en avant l'église et le site du Saut de la Saule.

Saut de la Saule, Vebret

Avant de rejoindre la Dordogne, la Rhue forme une cascade: le saut de la Saule. Elle franchit une barrière de gneiss, roche dure d'origine magmatique. Toute l'eau de la rivière se concentre dans des passages étroits, des rapides débouchant sur de petites cascades. Les sauts de l'eau, les gouttelettes projetées ont fait de ce lieu dès le XIXe siècle un but de promenade.

Au XIXe siècle, une usine de traitement de la soie a été installée pour profiter de la force hydraulique.

Aujourd'hui la cascade est moins importante, du fait du détournement d'une partie des eaux vers le barrage de Bort-les-Orgues, mais auparavant son bruit était entré dans la mémoire collective.



**Eglise Saint-Maurice-et-Saint-Louis,
Vebret**



L'église, avec son plafond en bois, son clocher à peigne en forme de pyramide tronquée percée de trois ouïes abritant les cloches, son chevet plat et sa nef romane, est classée Monument Historique en 1930.

Elle est citée dans une chartre de Clovis retranscrite au XIIe siècle.

Commencé au XIIe siècle, le bâtiment fut souvent remanié, notamment au XVe siècle par l'adjonction de deux chapelles latérales. Celle du côté de l'Évangile est dédiée à St-Joseph. On y voit un vitrail

moderne portant l'écusson de la maison de Ribier. Celle de droite, dédiée à la Vierge, est également ornée d'un vitrail moderne réservé aux châtelains de Couzan : on y voit les armoiries des familles de Fontanges et de Vaublanc. Des restaurations commencées en 1997 ont permis de mettre à jour des fresques, dont les plus anciens éléments datent de l'époque romane.

Dans la nef centrale, un somptueux Christ en bois polychrome datant de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle, est mis en évidence. Classé Monument Historique en 1957, la statue mesure deux mètres de hauteur sur deux mètres d'envergure, du type « Christ triomphant ». Elle a fait l'objet d'une exposition très remarquée à Paris en 1992.

ADMR DE SAIGNES " ENTRE VOUS ET NOUS " DES LIENS AU QUOTIDIEN

Huguette Touraille est allée à l'assemblée générale de l'ADMR SAIGNES le 6 juin 14.

ADMR de SAIGNES Aide à Domicile Relais petite Enfance 9 rue du Lavoir 15240 SAIGNES 04.71.40.65.21	Présidente: Mme Mireille LEYMONIE Vice Présidente: Mme Arlette BARRIER Secrétaire : Mme Jeannine CHALVIGNAC Trésorier: M. Alain GALVAING	Une permanence Aide à Domicile est assurée au local les mardis et vendredis de 9H00 à 12 H 00
--	---	--

BILANS 2013 : RAPPORTS FINANCIERS

	1. Service Aide à domicile	2. Service TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale)	3. Relais Petite Enfance	4. Vie associative
Total charges	296 352.00€	43 679.00€	37 299.00€	1095.00€
Total produits	308 188.00 €	40 630.00€	37 299..00€	1648.00€
Soit un solde de	11 836.00€	- 3049.00€	0€	553.00€

SERVICE AIDE A DOMICILE		HEURES PAR COMMUNES		
PERSONNES ÂGÉES FAMILLES PERSONNES HANDICAPÉES		(Progression de 24% par rapport à 2012.)		
HEURES PAR FINANCEURS		COMMUNES	HEURES	USAGERS
Conseil général (APA)	12 288	ANTIGNAC	1031	9
CARSAT (sécurité sociale)	1 157	BEAULIEU	631	2
MSA (mutualité agricole)	468	CHAMPS S/TARENTAINE MARCHAL	818	7
AUTRES CAISSES RETRAITES	248	GRANGES	34	1
MUTUELLES	309	LANOBRE	1115	13
DIVERS	642	LA MONSELIE	54	1
		LE MONTEIL	1611	19
		SAIGNES	5982	37
		SAUVAT	1176	9
		VEBRET	2660	20
		TOTAL	15112	118

SERVICE TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale)		HEURES PAR COMMUNES		
HEURES PAR FINANCEURS		(Progression de 8 % par rapport à 2012.)		
		COMMUNES	HEURES	USAGERS
A.S.E.(Conseil Général)	1467	BASSIGNAC	250	1
CAF	308	CHAMPAGNAC	32	1
		CHAMPS S/ T MARCHAL	257	1
		LANOBRE	301	1
		VEBRET	439	1
		YDES	496	7
		TOTAL	1775	12

SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT

Synthèse de la fréquentation du relais à partir des tableaux journaliers

Durant l'année 2013, le relais a été ouvert durant 178 jours. Sur 94 entretiens téléphoniques, au cours de l'année 2013, 53 ont été émis par des assistantes maternelles et 41 par des parents.

65 entretiens physiques ont été effectués au cours de l'année 2013, 25 avec des assistantes maternelles et 53 avec des parents dont 13 avec les 2 parents et assistantes maternelles.

Concernant les ateliers, 103 ateliers se sont déroulés durant l'année 2013 avec une moyenne de 3 assistantes maternelles et 3 parents par ateliers ainsi que 8 enfants, dont 7 de moins de 3 ans et 1 entre 4 et 6 ans par atelier. Les sorties/ visites sont plus

fréquentées qu'en 2012, avec une moyenne de 5 assistantes maternelles, 5 parents et 11 enfants.

COMMUNES	NOMBRE ATELIERS	MOYENNE ENFANT
SAIGNES	32	5
CHAMPS S/TARENTEINE	36	9
YDES	35	6

SERVICE MANDATAIRE

(usagers, particuliers, employeurs)

HEURES PAR COMMUNES (diminution de 8 % par rapport à 2012)

COMMUNES	HEURES	USAGERS
ANTIGNAC	424	5
BEAULIEU	35	1
BORT-LES-ORGUES		
LANOBRE	209	4
LE MONTEIL	197	4
LA MONSELIE		
SAIGNES	1576	7
SAUVAT	401	3
VEBRET	222	2
TOTAL	3064	26

3 réunions ont été proposées en direction des assistantes maternelles et des parents dont 1 formation en direction des assistantes maternelles. 3 spectacles ont été présentés. En 2013, la fréquentation du relais est en augmentation par rapport à 2012, en dehors des temps de réunions.

Elections municipales de Vebret du 23 mars 2014

N. Inscrits : 456 ; Nombre de votants : 392 ; nombre des nuls & blancs : 11 ; Nombre exprimés : 381

1 seul tour, pas de panachage.

Liste Meunier	Voix	% - Résultat	Liste Bernard	Voix	%
Fabrice Meunier	225	59,06 Elu(e)	Alain Serre	182	47,77
Philippe Dauphin	219	57,48 Elu(e)	Guy Teil	182	47,77
Alexandre Forestier	217	56,96 Elu(e)	Jean Van Dijk	179	46,98
Annie Jouve	214	56,17 Elu(e)	Chantal Bernard	171	44,88
Jérôme Picard	214	56,17 Elu(e)	Magalie Pouget	156	40,94
Huguette Touraille	210	55,12 Elu(e)	Jean-Pierre Guérif	155	40,68
Bernadette Seince	205	53,81 Elu(e)	Solange Coudert	154	40,42
Valérie Juillard	203	53,28 Elu(e)	Laëtitia Meynie	153	40,16
René Gervais	202	53,02 Elu(e)	Yvonne Bhaud	151	39,63
Alain Couderc	198	51,97 Elu(e)	Pierre Juillard	149	39,11
Dominique Chavinier	195	51,18 Elu(e)	Philippe Thalamy	148	38,85

Invitation de la population par la nouvelle municipalité au pot du 27 avril 2014

Discours de M le Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

Je veux tout d'abord vous remercier d'être venus nombreux à notre invitation. C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous tous. Nous avons souhaité organiser ce moment pour deux raisons :

- Vous remercier de nous avoir, il y a un mois, permis d'être élus tous onze comme conseillers municipaux.
- Et ensuite vous présenter le nouveau conseil municipal et les fonctions de chacun.



L'équipe municipale

Il y a un mois, vous nous avez donc élus tous les onze comme conseillers municipaux de Vebret. Nous remercions très sincèrement tous ceux qui nous ont fait confiance, qui croient en nous. Merci pour tous les témoignages de sympathie et d'encouragements qui ont suivi ces élections. Le soir des élections j'étais partagé entre deux sentiments, l'envie de fêter le résultat avec tout le monde, mais aussi la conscience que vous nous avez confié de grandes responsabilités. Et s'il y a une chose que je sais, c'est que tous les onze, nous en sommes conscients. J'éprouve bien sûr de la joie à pouvoir partager avec vous un moment convivial, mais aussi de l'humilité devant la tâche qui nous attend. Durant le mois qui a précédé les élections, nous avons mis un point d'honneur à rencontrer chacun d'entre vous et à expliquer la façon dont nous voudrions gérer la commune. Alors depuis un mois, j'ai essayé, nous avons essayé, de trouver une façon de travailler qui permette que chacun d'entre nous apporte son expérience et ses compétences. Nous nous attachons aussi à être à l'écoute de tous les habitants. Et cette écoute n'est pas pour moi une obligation, mais un plaisir. Comme vous avez pu le remarquer, j'assure maintenant une permanence tous les vendredis à la mairie. Et je peux vous assurer d'une chose, c'est que la mairie et mon bureau resteront toujours ouverts à chacun d'entre vous. Les responsabilités que vous nous avez confiées demandent beaucoup de travail et d'investissement, et tous les onze, depuis un mois, en avons pris conscience. C'est pourquoi, chacun d'entre nous est en charge d'une fonction qui correspond à ses compétences. Je vais maintenant vous présenter le conseil municipal et le rôle que chacun y exercera :

Maire : Fabrice MEUNIER

<p>1^{er} adjoint : Philippe DAUPHIN - délégué à l'urbanisme et à l'utilisation des sols ; - délégué aux finances (ordonnancement des dépenses, émissions des recettes) ; - délégué aux travaux ; - délégué aux affaires agricoles ; - délégué au personnel communal technique.</p>	<p>2^{ème} adjoint : Valérie JUILLARD - déléguée aux affaires scolaires ; - déléguée à la jeunesse ; - déléguée au cadre de vie ; - déléguée au personnel communal scolaire.</p>	<p>3^{ème} adjoint : Huguette TOURAILLE - déléguée aux affaires sociales, relations avec les habitants ; - déléguée aux logements ; - déléguée à la communication ; - déléguée à l'état civil.</p>
---	---	---

DELEGATIONS DE FONCTIONS

<p>Alain COUDERC : - délégué pour la surveillance des chantiers de voiries, des bâtiments communaux, du matériel, et de la bascule.</p>	<p>Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER, Jérôme PICARD : - délégués pour les relations avec les associations ; - délégués pour l'animation, les fêtes et les cérémonies ; - délégués pour la gestion de la salle des fêtes.</p>	<p>Annie JOUVE, Bernadette SEINCE : - déléguées pour la mise en valeur du bourg et des hameaux.</p> <p>René GERVAIS : - délégué aux affaires juridiques.</p>
---	---	--

Pour conclure, je voulais juste ajouter deux choses.

Même si chacun d'entre nous a un rôle bien précis, il ne perdra pas à l'esprit qu'il a été élu par chacun d'entre vous et qu'il vous représente.

Chacun des conseillers municipaux sera garant de la démocratie qui doit exister dans un conseil et fera entendre sa voix.

Nous avons tellement bien appliqué ce principe que nous avons battu vendredi la durée du plus long conseil municipal à Vebret : 6 heures de 20h à 2h du matin.

La deuxième chose, qui me tient particulièrement à cœur, c'est que le pot d'aujourd'hui n'est pas offert par la municipalité, mais a été financé par nos deniers personnels.

Je vous remercie de m'avoir écouté et vous invite maintenant à partager un verre tous ensemble. Merci

Le Temps d'activités périscolaires (TAP) : le carnaval

Au cours des mois de janvier et février, les enfants du groupe scolaire de Vebret ont, avec les animateurs bénévoles du TAP, préparé le carnaval ! Le but était d'apprendre aux enfants à réaliser par eux-mêmes un masque avec des éléments simples usuels. Chaque enfant ayant choisi sa tête d'animal, c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'ils se sont lancés dans la confection de leur œuvre en faisant preuve de beaucoup d'imagination et de talent. C'est une véritable féerie de couleurs qui illuminaient chats, lapins, chevaux, tigres, lions, loups, souris, corbeaux et renards !!



A la fin du traditionnel repas à thème mensuel, le gâteau des anniversaires du mois de Mars avait, lui aussi, pris un air de carnaval avec sa décoration multicolore sublimant l'excellent fondant au chocolat réalisé par Annick ! La chorale a interprété les chants appris au cours du TAP et c'est par le partage d'un plat de bugnes et d'un verre de jus de fruit que les enfants ont pris congé de leurs animateurs bénévoles pour des vacances bien méritées !



Du nouveau à Couchal.

Votre épicerie change d'enseigne

(Panier Sympa)



Vous trouverez ainsi, près de chez vous, de nouvelles marques.
N'oubliez pas son restaurant / bar / épicerie / traiteur / tabac / jeux.
Tél. 04.71.40.25.81

Les Temps d'Activités Périscolaires (Valérie Juillard)

Voulus par le ministère de l'Éducation nationale, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place à Vebret dès la rentrée 2013. Dans ce cadre, des ateliers ont été créés avec des intervenants bénévoles. Proposés de 15h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à tous les élèves inscrits, ils se sont révélés riches en découvertes et relations intergénérationnelles. Pour ce dernier trimestre, divers ateliers étaient encadrés par des bénévoles sans qui ces activités n'auraient pu exister. Nous les remercions vivement pour leur dévouement et leur assiduité.

Il en résulte que ces laps de 3/4 heure s'avèrent insuffisants. Afin d'optimiser la qualité de ces interventions, dans le respect des rythmes de l'enfant et de son épanouissement, les horaires des TAP passeront à 1h15, dès la rentrée de septembre. Ces ateliers seront encadrés par des animateurs et des bénévoles pour des activités culturelles, sportives et artistiques les lundis et jeudis de 15h15 à 16h30. Le jeudi étant assuré par la communauté de communes.



Atelier " Cuisine"



Atelier "Evasion"



Atelier " Origami"

Les activités proposées :

Atelier "Déco" : création de petits pots de plants animé par Blandine Lacombe ;

Atelier "Tricot" animé par Blandine Lacombe et Simone Ludwiczak ;

Atelier "Cadeau fête des mères" : création de bracelets animé par Fabienne Besson ;

Atelier " Cuisine" animé par Christiane Albentosa ;

Atelier " Origami" animé par Chantal Fouilloux ;

Atelier "Evasion"

Atelier découverte "Musiques et danses traditionnelles", "Lecture accompagnée" animé par Odile Chatry.



Eveil musical

De plus, les animateurs de la communauté de communes Sumène-Artense - Romain Cardante pour l'activité sportive et Jeremy Froment pour l'éveil musical - ont encadré les enfants du primaire tout au long de ce trimestre.

Le petit mot des bénévoles...

L'année était déjà bien engagée lorsque j'ai rejoint le groupe de bénévoles qui animait les T.A.P.

Les masques pour le carnaval ont eu beaucoup de succès. Chacun y est allé de tout son sens artistique et comme il y avait de la peinture, je vous laisse imaginer leur joie.

Au printemps, nous avons fait des semis de fleurs et de légumes. Tous ont pu emporter chez eux, dans des petits seaux préalablement décorés, les plants qui avaient bien grandi grâce aux arrosages réguliers de plusieurs jardinières en herbe.

L'école va bientôt se terminer. Je suis très contente d'avoir été là pour faire ces activités, même si parfois cela n'a pas été facile de tous les faire participer. Les centres d'intérêts ne sont pas identiques pour des enfants de 3 à 11 ans. Quelques essais de travaux : tricot, origami, cuisine nous ont permis de terminer l'année en douceur.

Nous avons tous essayé les plâtres, fait de notre mieux avec nos moyens. Considérant que cette année était le « brouillon », nous espérons avoir copie parfaite en 2014/2015.

Bonnes vacances à tous les enfants.

Mme Blandine Lacombe (19 juin 2014)

Merci pour ces merveilleux instants retrouvés auprès des enfants, à toutes ces petites mains qui se pressent autour de la table pour confectionner nos gâteaux et les déguster.

Christiane Albentosa

J'ai été très heureuse de pouvoir apporter ma modeste contribution, notamment pour l'atelier origami. J'ai passé d'agréables moments avec les enfants qui se sont impliqués en faisant preuve d'une grande assiduité. Je remercie les personnes qui m'ont sollicitée pour participer à ce projet.

Chantal Fouilloux

Cela a été un plaisir, partagé par les enfants de l'école je pense, d'avoir effectué quelques heures de TAP à la confection de bracelets pour la fête des mamans. Si je peux, ce sera volontiers que je renouvellerai l'expérience !

Fabienne Besson

Voyage scolaire des CP CE1 CE2 CM1 CM2 au volcan de Lemptégy

Mercredi 11 juin, nous sommes allés en voyage scolaire à Volvic puis à Saint-Ours les Roches.

Le matin, nous avons visité la maison de la pierre. C'est une ancienne carrière creusée sur une coulée de lave. Nous avons découvert une scénovision où l'on voyait des ouvriers travailler dans le chantier. Jean Legay Chevalier était le patron de cette carrière. Ensuite, nous avons vu un film parlant de l'origine de la pierre de Volvic. Pour résoudre le problème de refroidissement des laves, les ouvriers ont creusé un trou pour trouver de l'eau. Nous avons aussi observé une reconstitution de la vie quotidienne des ouvriers.



L'après-midi, nous nous sommes promenés sur le volcan de Lemptégy où nous avons fait une enquête. Nous avons alors découvert qu'il y avait une centaine de volcans dans la chaîne des Puys. Nous avons aussi enquêté sur la formation du volcan de Lemptégy, qui est en fait constitué de deux volcans différents. Nous avons observé la forme des bombes volcaniques projetées hors du volcan (en forme de chou-fleur, de fuseau, de boule et de bouse de vache). Nous avons également remarqué que les roches étaient de plusieurs couleurs : rouge, noire, jaune, blanche. Le volcan de Lemptégy était en fait une ancienne carrière de pouzzolane, matériau qui sert encore de nos jours (pour les terrains de tennis, dans les aires de jeu, pour le sablage des routes l'hiver, etc.). Pour finir, nous avons regardé deux films en 4D : l'éruption du volcan et la mine explosive, qui nous ont bien secoués. Nous nous sommes beaucoup amusés !

Les élèves de CP CE1 CE2 CM1 CM2 de l'école de Vebret

Infos municipales

La nouvelle municipalité : (Les élus ont la parole)

Philippe DAUPHIN :

J'ai été choisi par le conseil municipal pour assurer le rôle de premier adjoint.

Les délégations qui m'ont été confiées correspondent à des secteurs que je connais bien grâce à mon expérience professionnelle, notamment dans les secteurs de la voirie et du monde agricole.

L'investissement que me demandent mes nouvelles fonctions est important et j'y accorde beaucoup de temps et d'énergie avec plaisir.

Valérie JUILLARD :

Le conseil municipal m'a confié les fonctions de 2ème adjointe, déléguée aux affaires scolaires à la jeunesse et au cadre de vie. Pour ce trimestre je me suis plus particulièrement attachée à remobiliser une équipe de bénévoles, à mettre en place les horaires et la programmation des activités périscolaires pour l'année 2014/2015.

Huguette TOURAILLE :

Au sein de l'équipe municipale, Monsieur le Maire m'a demandé de l'assister pour l'état civil, le logement, les communications et relations avec les administrés ainsi que les affaires sociales. A ce titre, je continuerai notamment à visiter les personnes convalescentes, âgées et seules.

Alexandre FORESTIER, Dominique CHAVINIER et Jérôme PICARD :

La nouvelle municipalité a décidé de nous confier le rôle de délégués aux relations avec les associations, à l'animation, aux fêtes et aux cérémonies, ainsi qu'à la gestion de la salle des fêtes.

Nous en sommes très heureux et essayerons de nous impliquer le mieux possible dans cette fonction pour montrer que Vebret est une commune dynamique et qu'il y fait bon vivre.

Annie JOUVE et Bernadette SEINCE :

Pour l'image d'une commune fleurie et accueillante, notre volonté est de mettre en valeur tous les efforts destinés à l'amélioration du cachet de vie des habitants.

L'avantage du fleurissement, outre son coût limité par rapport à d'autres aménagements, c'est qu'il se renouvelle chaque année ; et au fil des saisons, ces mises en œuvre sont d'une grande variété et s'adaptent à tous les sites. C'est le fruit d'un travail collectif et un grand plaisir de servir la commune de Vebret.

René GERVAIS :

De par la profession d'avocat, le conseil municipal m'a confié la délégation aux affaires juridiques.

Alain COUDERC :

Le conseil municipal m'a donné les délégations pour la surveillance des chantiers de voiries, des bâtiments communaux, du matériel et de la bascule.

Campagne de recensement 2015.

Le prochain recensement des habitants de la Commune de Vebret aura lieu en 2015. La collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

De la qualité de la collecte dépendent le calcul de la population légale de votre commune, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques (caractéristiques des habitants et des logements: âge, diplômes...) actualisés au mois de juillet suivant.

Le recensement de la population évolue en offrant désormais aux habitants la possibilité de répondre par internet. Testé sur plusieurs communes depuis 2012, ce mode de réponse est généralisé à l'ensemble des communes recensées en 2015.

Pour accompagner ce changement, l'Insee met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs un nouvel outil appelé OMER, « Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement », application internet qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.



Ramassage des encombrants 2014



Le ramassage des encombrants sur la commune de Vebret aura lieu **le lundi 18 août 2014.**

la collecte s'effectuera en séparant les matériaux (bois, ferraille, autres déchets). Il est interdit de déposer des pneus.

Des lieux de dépôts seront matérialisés par un panneau dans chaque hameau.



Les réunions du Conseil municipal

Désormais, le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2014

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 février 2014, à 18 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : Jean-Pierre Guérif, Daniel Ponty, Denis Letemplier, Jean Van Dijk, Yvonne Bhaud, Alain Serre, Chantal Bernard, Guy Teil, René Gervais, Valérie Juillard, Solange Coudert (secrétaire de séance).

Procurations : Eliane Ponty à Daniel Ponty, Laëtitia Meynie à Alain Serre, Didier Morin à Denis Letemplier
Philippe Thalamy à Solange Coudert

Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2013

Section de fonctionnement : Dépenses 301 044.86 €, Recettes : 562 194.30 €, Excédent de 2012 : 163 333.59 €. Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de fonctionnement 2013 de 424 483.03 €

Section d'investissement : Dépenses : 453 904.90 €, Recettes : 349 709.23 €, Excédent d'investissement de 2012 : 42 538.90 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 66 438.54 € et 50 847.20 € en recettes. Le résultat de clôture laisse apparaître un déficit d'investissement 2013 de 77 248.11 €

Il reste, toutes sections confondues, un excédent de fonctionnement de 347 234.92 € qui sera ajouté aux recettes pour le budget primitif 2014. *Madame le Maire ne participant pas au vote du CA quitte la salle.* Le conseil municipal accepte le compte administratif 2013 de la commune et l'affectation du résultat par 13 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais). Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du CA Service Assainissement 2013

Section d'exploitation : Dépenses : 5 155.75 €, Recettes : 15 117.40 €, Excédent de 2012 : 8 313.82 €.

Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent d'exploitation 2013 de 18 275.47 €.

Section d'investissement : Recettes : 24 917.89 €, Dépenses : 14 591.20 €, Excédent de 2012 : 17 787.40 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 35 000 € et de 169 975 € en recettes.

Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent d'investissement 2013 de 163 089.09 €. Il reste, toutes sections confondues, un excédent de fonctionnement de 181 364.56 €. *Madame le Maire ne participant pas au vote quitte la salle.* Le conseil municipal accepte le compte administratif 2013 et l'affectation du résultat du service assainissement par 13 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais). Le compte de gestion du service assainissement a été voté à l'unanimité.

SIDRE – Tarification 2014

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs présentés par M Ponty Daniel et M. Guérif Jean-Pierre délégués au SIDRE du Font Marilhou représentant la commune lors de la réunion du 29 novembre 2013 décidant le prix de l'eau, le prix de l'abonnement et le prix de la taxe d'assainissement au 1^{er} janvier 2014.

Tarif de l'eau à compter du 1 ^{er} janvier 2014		prix de l'abonnement à compter du 1 ^{er} janvier 2014	
1 à 100 m3	1.15 €	Diamètre du compteur	Tarif abonnement 2014
101 à 500 m3	1.09 €	15 à 32	39.61 €
501 à 5000 m3	1.00 €	40 à 100	216.00 €
Sup. à 5000 m3	0.68 €		

- le prix de la taxe de prélèvement à compter du 1^{er} janvier 2014 est fixé à 0.053 €/m3 et celui de la taxe d'assainissement reste inchangé à 1,00 €.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense

Le conseil municipal accepte, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (Valérie Juillard), d'approuver la délibération du conseil communautaire n°87/2013 en date du 5 décembre 2013 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes et notamment au titre des compétences obligatoires de la compétence A1 (Elaboration, approbation suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de schémas de secteur. Adhésion au syndicat mixte qui sera chargé de leur mise en œuvre).

Maîtrise d'œuvre de l'assainissement

La société Impact Conseil a été retenue par la commission d'attribution lors de la réunion du 14 novembre 2013, pour un montant de 19 798 € HT afin d'assurer la mission de la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche assainissement du bourg et de Couchal, réfection des réseaux et construction de la station d'épuration. Suite à la réunion de présentation de l'avant projet du 17 février 2014, l'agence de l'eau Adour Garonne demande une étude supplémentaire concernant le diagnostic des branchements, et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) un dossier d'étude au titre de l'article L621-32 du code du patrimoine. Le conseil municipal valide l'avenant de la société Impact Conseil (1723 € HT pour l'étude « diagnostic des branchements » et 1711.50 € HT pour le dossier de l'AFB).

Factures Entreprise Albessard Le conseil municipal, par 14 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) autorise le règlement de deux factures de l'Entreprise Albessard pour des travaux réalisés dans les bâtiments communaux en l'imputant en section d'investissement.

Acquisitions terrain

- Vente, à l'unanimité, de la parcelle B337 (bordure de la ZA Verchalles) au prix de 1 € le m² à Richard Besson et de la parcelle ZR 0028 d'une surface de 3.20 ca au prix de 1 € le m² à Arnaud Moreau.
- Suite au courrier de Logisens et de la délibération du 22 septembre 2010, accord pour la vente de la parcelle sur laquelle est bâti un pavillon au lotissement communal au prix de 500€.
- Le conseil municipal, par 14 CONTRE, 1 Abstention (René Gervais) décide de ne pas donner suite à la demande d'acquisition du chemin communal n°16 de Bernard Schoenknecht.

Questions diverses

Lecture par Valérie Juillard d'un courrier, réponse du sous-préfet. Suite à cette lecture Madame le Maire indique vouloir d'abord connaître l'entier dossier, et demande copie de toutes les pièces le constituant.

Alain Serre 1er adjoint organise le bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2014

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 mars 2014, à 18 heures, sous la présidence de Madame BERNARD Chantal, Maire.

Présents : Dominique CHAVINIER, Alain COUDERC, Philippe DAUPHIN, Alexandre FORESTIER (secrétaire de séance), Annie JOUVE, Valérie JUILLARD, Fabrice MEUNIER, Jérôme PICARD, Bernadette SEINCE, Huguette TOURAILLE. **Procuration** : René GERVAIS à Philippe DAUPHIN

Madame Chantal BERNARD, Maire sortant, fait l'appel des élus convoqués et les déclare installés dans leurs fonctions. Elle passe la présidence au doyen d'âge : Madame Huguette TOURAILLE.

Election du Maire

Monsieur Fabrice MEUNIER, 10 voix, est proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Nombre d'adjoints En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Election des adjoints

Monsieur Philippe DAUPHIN, 10 voix, est proclamé 1^{er} adjoint. Madame Valérie JUILLARD, 10 voix, est proclamée 2^{ème} adjoint. Madame Huguette TOURAILLE, 10 voix, est proclamée 3^{ème} adjoint

Versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement des indemnités suivant :

Maire 29.5 %	Philippe Dauphin : 8.25 %	Valérie JUILLARD : 6.80 %	Huguette TOURAILLE : 0 %
Délégation Alain Couderc 4.5 %	Délégation Dominique Chavinier 2 %	Délégation Alexandre Forestier 2 %	Délégation Jérôme Picard 2 %

Délégation de fonctions Conseil municipal – Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la délégation au Maire des deux compétences suivantes :

- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Election des membres des commissions

Conseil d'école : Fabrice MEUNIER, Philippe DAUPHIN.

Commission d'appel d'offre et des travaux : Fabrice MEUNIER, Philippe DAUPHIN, Dominique CHAVINIER, Alain COUDERC, Jérôme PICARD, René GERVAIS, Alexandre FORESTIER.

Commission Communale d'Action Sociale : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Bernadette SEINCE, Annie JOUVE, Alexandre FORESTIER.

Election des délégués dans les organismes extérieurs

RBA : Alexandre FORESTIER, Jérôme PICARD, suppléant : Dominique CHAVINIER.

Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou : Alain COUDERC, René GERVAIS.

Syndicat Intercommunal du Parc Industriel et Artisanal de Verchalles : Fabrice MEUNIER, René GERVAIS

Syndicat Départementale d'Energie du Cantal : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, suppléants : Alain COUDERC, Valérie JUILLARD.

Communauté de Communes Sumène Artense : Fabrice MEUNIER, Philippe DAUPHIN

AGEDI : Valérie JUILLARD

CNAS : Fabrice MEUNIER, Sandrine LIADOUZE

CRPF/ONF : Fabrice MEUNIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2014

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 25 avril 2014, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Fabrice, Maire.

Présents : Philippe DAUPHIN, René GERVAIS, Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER, Jérôme PICARD, Bernadette SEINCE, Annie JOUVE, Alain COUDERC, Valérie JUILLARD (secrétaire de séance), Fabrice MEUNIER.

Procuration : Huguette TOURAILLE à Fabrice MEUNIER

Présentation et vote du budget primitif 2014 – Commune :

Monsieur Le Maire a procédé à la présentation du budget primitif de la commune.

Section de fonctionnement Equilibre dépenses / recettes de fonctionnement à la somme de **846 170.92 €**.

Principaux postes de dépenses	Principaux postes de recettes :
<ul style="list-style-type: none">- <u>Charges à caractère général</u> : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : 113 650.00 €- <u>Charges de personnel</u> : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : 129 900.00 €.- <u>Atténuations de produits</u> : 2 500.00€- <u>Autres charges de gestion courante</u> : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : 60 191.65 €.- <u>Charges financières</u> : intérêts d'emprunt : 11 300.00 €.- <u>Charges exceptionnelles</u> : 200.00 €- <u>Amortissements Provisions</u> : 780.00 €- <u>Dépenses imprévues</u> : réserve 20 000.00 €- <u>Virement à la section d'investissement</u> : 507 649.27 €	<ul style="list-style-type: none">- <u>Produits des services et ventes divers</u> : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetièrre, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : 29 150.00 €- <u>Impôts et taxes</u> : contributions directes : 260 014.00 €- <u>Dotations et participations</u> : dotation forfaitaire, de solidarité, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : 186 772.00 €- <u>Autres produits de gestion courante</u> : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : 23 000.00 €- <u>Excédent de fonctionnement</u> 2013 reporté : 347 234.92 €

Section d'investissements Equilibre dépenses / recettes à la somme de **692 227.80 €**.

Principaux programmes d'investissements :	Recettes d'investissement :
<ul style="list-style-type: none">- Aménagement du bourg : 123 777.01 €- Travaux église bénitier : 4 000.00 €- Ecole de Couchal : 46 130.94€- Acquisition Mobilier Matériel : 10 000.00 €- Bâtiments communaux : 19 255.13 €- Réseau Bois : 7 000.00 €- Aménagement appartement (presbytère) : 1 315.60 €- Voiries : 60 000.00 €- Eclairage public : 4 881.91 €- Avance Assainissement : 279 210.44 €- Dépenses imprévues : 20 000.00 €- Résultat reporté : 61 656.77 €- Emprunt : 55 000.00 € (Capital – Emprunts) <p>Le total des dépenses d'investissement pour 2014 (hors avance assainissement) est de 413 017.36 €. Les dépenses non réalisées de 2013 reportées sur le budget 2014 s'élèvent à 66 438.54 €</p>	<ul style="list-style-type: none">- Emprunts et cautions : 2 000.00 €- Subvention crépis école : 1 567.00 €- Subvention réseau bois : 21 235.00 €- Subvention aménagement du presbytère : 28 045.20 €- Amortissements provisions : 780.00 €- Produits des cessions d'immobilisations : 9 645.00 €- FCTVA : remboursement TVA 2013 : 44 058.22 €- Virement de la section de fonctionnement : 507 649.27 €- Excédent de fonctionnement capitalisé : 77 248.11 € <p>Les recettes non réalisées de 2013 reportées sur le budget 2014 s'élèvent à 50 847.20 €</p>

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2014.

Présentation et vote du budget primitif 2014 – Assainissement :

Section d'exploitation Equilibre dépenses / recettes à la somme de **32 892.47 €**

Dépenses :	Recettes
<ul style="list-style-type: none">- Entretien et réparation des réseaux : 500.00 €- Fournitures non stockables (eau, énergie) : 50.00 €- Personnels extérieurs au service : 1450.00 €- Reversement des taxes aux agences de l'eau : 2 700.00 €- Virement à la section d'investissement : 23 679.47 €- Amortissement réseaux : 4513.00 €	<ul style="list-style-type: none">Résultat reporté : 18 275.47 €Redevances assainissement : 12 000.00 €Opération d'ordre transfert entre section : 117.00 €Redevance modernisation des réseaux : 2 500.00 €

Section d'investissement Equilibre dépenses / recettes à la somme de **661 920.80 €**

Dépenses :	Recettes :
Frais d'études : 10 000.00 €	- Excédent reporté : 28 114.09 €
Installation, matériel et outillage tech. : 600 000.00 €	- Subvention : 139 625.00 €
Opération d'ordre transfert entre section : 117.00 €	- Autres dettes : 279 210.44 €
Opération patrimoniale en installation, matériel et outillage tech. : 16 803.80 €	- Virement de la section d'exploitation : 23 679.47 €
Reste à réaliser : 35 000.00 €	- Amortissement réseau : 4 513.00 €
	- Frais d'études : 16 803.80 €
	- Reste à réaliser : 169 975.00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget du service assainissement.

Vote des taux des différentes taxes :

Maintien à **l'unanimité** des taux de contributions directes soit : 17.31 % pour la taxe d'habitation, 12.47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 99.08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 22.45 % pour la cotisation foncière des entreprises. **Les taux des différentes taxes n'ont subi aucune augmentation.**

Présentation et vote des subventions aux associations :

Après état des associations et de leurs besoins, Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER et Jérôme PICARD proposent au conseil municipal, qui vote à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations pour **un montant total de 8 000.00 €.**

Indemnité de conseil 2013 allouée aux Comptables du Trésor :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide d'attribuer une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à Melle SAHORES Isabelle, receveuse municipale.

Tarif de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire donne la parole à Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER et Jérôme PICARD, afin qu'ils proposent au conseil municipal, les nouveaux tarifs de locations de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, approuve les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2014 :

	aux habitants de Vebret	aux personnes extérieures
Location grande salle (caution : 250.00 €)	180.00 €	250.00 €
Location petite salle des associations (caution : 50.00 €)	30.00 €	50.00: €

Le conseil municipal indique à l'ensemble de ses administrés que la location de la grande salle sera gratuite pour tous les futurs mariés habitants de la commune.

Divers investissements :

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, retient pour :

Débroussailluse : le devis de Gam Vert d'un montant de 824.00 HT soit 989.00 TTC.

Panneaux de signalisation : le devis de Signaloc pour un montant de 805.43 HT soit 966.52 TTC.

Tables et chaises pour l'école : le devis de Simire pour un montant de 1 269.60 HT soit 1 555.12 TTC.

Aspirateurs : le devis de Conforama pour un montant de 130.30 HT soit 156.36 TTC.

Ordinateur de la mairie : devis de Point Cédric Informatique pour un montant de 824.00 HT soit 988.80 TTC.

Facture Entreprise Lours :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que l'entreprise Lours est en attente du règlement d'une facture de 1315.60 € TTC concernant des travaux effectués dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère. Cette facture reste impayée à ce jour pour le motif qu'aucun devis n'a été signé au préalable.

Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Lours et a demandé des explications à l'architecte, il s'avère que les travaux ont bien été commandés et effectués dans l'urgence, l'entreprise Lours n'a pas pu transmettre le devis au préalable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide de payer la facture de l'entreprise Lours en investissement pour un montant de 1100 HT soit 1315.60 TTC.

Centre Nationale d'Action Sociale :

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'une délibération prise le 13 février 2009, concernant la suspension de l'adhésion de la commune au CNAS en 2009, cette délibération indique que les agents recevront

en compensation une indemnité annuelle. Après vérification, il s'avère que cette indemnité a été uniquement versée aux agents en 2009. Monsieur le Maire a demandé aux agents s'ils préfèrent une nouvelle adhésion au CNAS ou les versements de l'indemnité, tous ont choisi l'adhésion au CNAS. Monsieur le Maire demande également au conseil municipal de se prononcer sur le versement de l'indemnité sur les années antérieures. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **accepte par 10 POUR, 1 ABSTENTION (Dominique CHAVINIER)**, décide de ré-adhérer au CNAS et de verser une indemnité aux agents pour les 4 années précédentes d'un montant global de 1 800.00 €.

Horaire Agent Communal :

Monsieur Philippe DAUPHIN expose au conseil municipal qui les approuve **à l'unanimité**, les nouveaux horaires de l'agent communal.

Semaine 1 : Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Semaine 2 : Du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Temps de travail Adjoint technique 2^{ème} classe :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les modifications suivantes :

- adjoint technique territorial 2^{ème} classe, effectue actuellement 29/35^{ème} par semaine, nouvelle situation 30/35^{ème} par semaine.

-et la possibilité pour les deux autres adjoints techniques territoriaux d'effectuer des heures complémentaires.

Indemnité d'exercice des missions des préfectures :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide que la Secrétaire de Mairie bénéficiera de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures, à la place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité .

Commission communale des impôts directs :

Validation de la nouvelle commission des impôts : **Membres titulaires** : Richard Besson, Guy Dauphin, Edouard Seince, Jean-Pierre Galvaing, Yves Couderc, Marc Jouve. **Membres suppléants** : Jean-Pierre Malbec, Jean Van Dijk, Louis Fresquet, Raphaëlle Bazan, Daniel Flagel, Jean-Marc Géraud.

FEC 2014 :

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds d'Equipement des Communes 2014 (Conseil Généra), valide l'opération voiries communales et indique que les crédits nécessaires au financement ont été inscrits au budget communal.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du dossier assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mai 2014

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 27 mai 2014, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Fabrice, Maire. **Présents** : Philippe DAUPHIN, René GERVAIS, Dominique CHAVINIER, Alexandre FORESTIER, Jérôme PICARD, Bernadette SEINCE, Annie JOUVE, Alain COUDERC (secrétaire de séance), Valérie JUILLARD, Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE.

Assainissement :

Rappel du projet d'implantation de la station et des diverses négociations menées avec les propriétaires des terrains.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal les autorisations suivantes pour mener à bien l'implantation : Echange de terrain avec les consorts Bruel ; achat de terrain à M. Duval Claude ; achat de terrain à Mrs Duval Claude et Gervais René ; servitude de passage sur le terrain de M. Besson Jean-Luc.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'implantation et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles.

Logisens – Ecole de Couchal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son rendez-vous avec M. Bazelle – Directeur de Logisens. A l'issue des échanges, le conseil municipal souhaite étudier plus en détail la proposition de Logisens. Le dossier sera réexaminé lors d'un prochain conseil municipal.

Appartements du Presbytère

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les deux appartements du presbytère sont libres à la location au 1^{er} juillet 2014. En ce qui concerne l'appartement rénové, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal plusieurs candidatures dont sa propre candidature. Monsieur le Maire quitte la salle du conseil afin de ne pas prendre part au débat et à la décision.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et pris conseil auprès de la sous-préfecture, décide d'attribuer l'appartement à Monsieur Fabrice Meunier.

En ce qui concerne l'appartement non rénové, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que cet appartement aurait besoin de travaux. Monsieur le Maire soumet deux propositions au conseil municipal soit entreprendre des travaux en sachant que l'opération n'a pas été budgétisée, soit reporter les travaux et remettre l'appartement en location tout en ajustant le loyer. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de remettre l'appartement en location pour un loyer mensuel de 450 €.

Vente terrain M. Besson et M. Rodde

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'une délibération du 28 février 2014 validant la vente d'un terrain communal à M. Besson. Le projet ayant évolué M. Besson souhaite acquérir le terrain avec M. Rodde. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ancienne délibération et décide de vendre une partie du terrain à M. Besson et une autre partie du terrain à M. Rodde.

Extension de l'alarme de l'école à la chaufferie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que lors de la création de la chaufferie bois en sous-sol de l'école, la Socotec a demandé que l'alarme de l'école soit étendue à la chaufferie pour répondre à cette obligation l'entreprise Tazé a effectué les travaux pour un montant de 783.49 € TTC. Monsieur le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de régler la facture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de payer la facture de l'entreprise Tazé en investissement pour un montant de 783.49 € TTC.

Forfait ménage salle polyvalente

Messieurs Chavinier, Forestier et Picard demandent que ce point soit reporté au prochain conseil.

Casier table école

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter des casiers pour les tables de l'école pour un montant estimé à 350 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter les casiers et à payer la facture en investissement.

Camping

Ouverture du camping municipal sur la période du 05 juillet au 31 août 2014.

Questions diverses

Bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain bulletin doit être finalisé pour fin juin. Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal de prendre part à sa rédaction.

Recensement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Fête du village

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal les difficultés rencontrées par Madame Poigneau pour l'organisation de la fête. Les membres du conseil municipal souhaitent se mobiliser pour aider à la réalisation de la fête. Monsieur le Maire demande aux administrés souhaitant participer à l'organisation de la fête de bien vouloir se rapprocher du Comité d'animation.

Guide pratique CANTAL 15

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité afin que Vebret fasse partie du guide pratique du Cantal. Le conseil municipal est favorable à cette requête pour une demi-page moyennant la somme de 125 €.

Comice Agricole

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par le Comice Agricole pour deux choses, la première étant que la municipalité accepte de mettre la salle polyvalente à disposition pour l'organisation du repas le samedi 18 octobre 2014 et la deuxième étant que la municipalité accepte d'offrir une cloche.

Le conseil municipal est favorable à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30.

DÉMOGRAPHIE

Naissances :

- Le 2 mai 2014, Antoine Mathéo JUILLARD MALBERT à Aurillac, fils de JUILLARD Cédric et MALBERT Monique domiciliés à Montpigot et petit-fils de Monsieur et Madame JUILLARD Maurice à Couchal.

Mariages :

- Le 29 mars 2014 - Monsieur DE LA BARRA AZOCAR Sergio, Javier et Madame BORQUEZ Adela, domiciliés à Verchalles.

- Le 21 juin 2014 - Monsieur DUMAS Michel, domicilié à Le Monteil et Madame VAN DIJK Sandrine, domiciliée à Prunet Bas.

Décès

- Le 02 janvier 2014 - Monsieur PRADAL Hubert, Willy, Philippe, Marie, Jean, décédé à Saint-Pierre-d'Entremont.

- Le 13 janvier 2014 - Monsieur OLIVIER Stéphane, Laurent, décédé à Aurillac, domicilié à Courtilles.

- Le 22 janvier 2014 - Monsieur CAILLERET Robert, Louis, décédé à Riom-es-Montagnes.

- Le 28 mars 2014 - Monsieur DURIEZ Jean-Marie, Léon, décédé à Bort-les-Orgues, domicilié à Champassis.

- Le 02 avril 2014 - Madame DENIS Renée, Léonie, épouse MESCHY, décédée à Riom-es-Montagnes, domiciliée à Saignes.

- Le 11 avril 2014 - Monsieur TEIL Clément, décédé à Beaumont.

- Le 29 avril 2014 - Madame DEVALOIS, née VEYSSIERE Jeanne, Maryse, décédée à Limoges.



***Le columbarium de Vebret
(juin 2014)***

LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET

Le comité d'animation de Vebret a réalisé depuis ce début d'année 4 manifestations qui ont connu du succès :

- Samedi 1er février 2014 soirée cabaret,
- Samedi 05 avril 2014 concours de belote,
- Samedi 17 mai 2014 soirée dansante animée par Manu'son,
- Dimanche 22 juin 2014 marché artisanal avec une vingtaine d'exposants de la Région.

Les manifestations à venir sont :

- Vendredi 18 juillet 2014 soirée dansante animée par Obsession,
- Fête du village les 09 et 10 août 2014.

A cette occasion le Comité d'Animation demande des bénévoles pour nous aider lors de la fête patronale.

La Présidente, Annick Poigneau

GYM'ARTENSE (nouvelle association à Vebret)



L'association GYM'ARTENSE vous propose des séances de gym d'entretien, **accessibles à tous et à toutes**, quelle que soit votre condition physique.

Un vrai moment de remise en forme (Renforcement musculaire, cardio, abdos, fessiers, stretching ...) dans la bonne humeur, au rythme de chacun et de chacune, animé par Stéphanie MORENO.

Les cours auront lieu tous les mardis de 20h30 à 21h30 à la salle polyvalente de VEBRET à partir du mardi 9 septembre.

Venez découvrir GYM'ARTENSE



le mardi 2 septembre à 20h30, à la salle polyvalente de Vebret,

lors d'un cours gratuit de démonstration et d'information.

(Amenez une bouteille d'eau !)



ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET

L'Association des Anciens combattants de Vebret, et la municipalité ont célébré la commémoration du 8 mai qui a mis fin aux combats de la seconde guerre.

Les messages ont été lus par l'Adjoint et les Enfants des Écoles. Une messe a été célébrée en l'église de Vebret suivi du verre de l'Amitié offert par la municipalité.

Le Président,
Jean-Pierre MALBEC

ASSOCIATION CAVAL'CANTAL (nouvelle association à Vebret)

L'association Caval'Cantal a été créée le 6 décembre 2013 à Vebret. Elle a pour objectif de promouvoir la pratique d'activités équestres, de fédérer les cavaliers et utilisateurs des chemins pour leurs entretiens et réouvertures, et de partager une passion commune à travers des manifestations et rencontres autour du cheval. Elle compte aujourd'hui 55 adhérents issus de toutes les catégories sociaux-professionnels et de tous âges (de 7 à 77 ans), originaires du département, de la région Auvergne ou Limousin ou de plus loin en France (Paris, Nîmes).



Elle regroupe des cavaliers indépendants, des professionnels, des amoureux du cheval et de la nature qui se sont associés pour faire vivre leur passion.

Porteurs de projets communs, les membres de l'association ont déjà œuvré en 2013 et 2014 en participant à plusieurs activités, en partenariat avec des prestataires locaux :

- un téléthon à Vebret, en partenariat avec le club Quad Nature Sioulet-Chavanon, qui a permis de récolter des fonds au profit de l'agence française contre la myopathie,



une visite au salon du cheval à Avignon

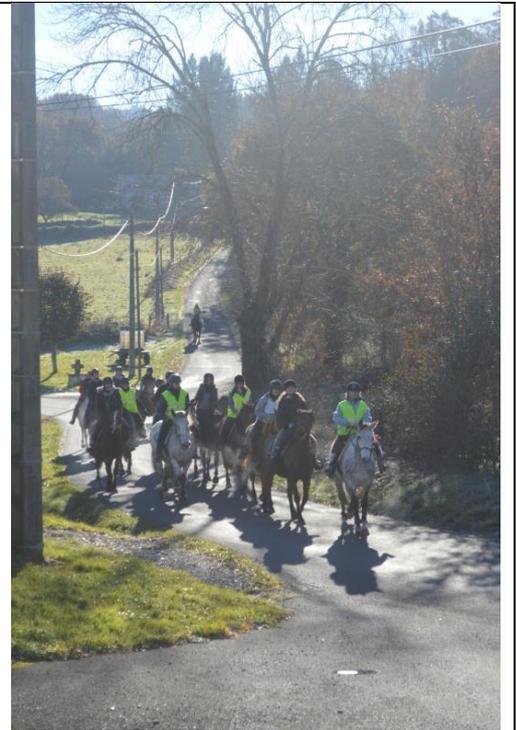




- la journée des chemins en nettoyant une partie du parcours de l'Equiterra ;

- une randonnée équestre qui a rassemblé 16 cavaliers au départ de Vebret via Bort-les-Orgues et Champs sur Tarentaine ;

Caval'Cantal travaille actuellement sur l'Equiterra, une randonnée équestre qui se déroulera le 13 juillet 2014 à Bort-les-Orgues, première édition en marge de l'Aquaterra.



- une fête à Saignes, en partenariat avec le comité des fêtes, le domaine de Blaye et l'office du tourisme de Sumène-Artense, comprenant un défilé de cavaliers costumés en centre ville et plusieurs spectacles équestres avec l'aide de professionnels du milieu (cette journée a réuni pas moins de 120 équidés comprenant 22 races et un roulement de quelques 200 personnes qui se sont succédées sur le site durant toute la journée) ;



Un planning de randonnées est également disponible.

Son fonctionnement est simple : l'adhésion est au prix de 10 euros à l'année. L'association a délibérément choisi une cotisation à faible coût afin de permettre au plus grand nombre de participer. La seule condition réside dans l'obligation de contracter une assurance pour les cavaliers, par le biais d'une licence de la fédération française d'équitation ou par une adhésion à Equiliberté.

Caval'Cantal est joignable sur son adresse mail : cavalcantal@orange.fr et dispose d'un blog (<http://cavalcantal.over-blog.com>).

Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec les membres du bureau pour nous rejoindre ou pour participer aux prochaines randonnées, dans un esprit de partage, de cohésion et d'amour du cheval au 06.21.31.40.05.

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VEBRET

Compte rendu des activités de l'amicale

Samedi 25 janvier 2014 : belote à Vebret.

Samedi 1^{er} mars 2014 : belote à Antignac.

Samedi 15 mars 2014 : bal masqué.

Dimanche 13 avril 2014 : quine.



Vendredi 23 mai 2014 : représentation du **conte musical « Lahire ou le dessous des cartes »** mis en scène par la maîtresse du cycle III Audrey Teyssandier Rataille.



C'est le projet d'une année entière de travail qui a été présenté aux familles et amis des élèves.

Les élèves se sont investis avec enthousiasme pour monter ce spectacle.

Nous remercions chaleureusement toutes « les petites mains » qui ont œuvré en coulisses pour rendre ce projet possible à travers la réalisation des costumes et des décors.

Mercredi 11 juin 2014 : voyages scolaires (ferme pédagogique de Omps pour la maternelle, le volcan de Lemptégy et la maison de la pierre à Volvic pour la primaire).

Nous remercions Sylvie Afonso-Dubois qui après des années de dévouement auprès de nos enfants nous quitte pour un poste plus près de son domicile. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Nous remercions également Pauline et Lionel Neyrat pour le don de leur quête de mariage.

Et pour finir, nous encourageons vivement les parents d'élèves à réfléchir à l'avenir de l'amicale pour la rentrée prochaine.

Bonnes vacances !

CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET

Ses festivités 1^{er} trimestre 2014

14 janvier: Galettes des rois appréciées par tous les adhérents

22 Janvier: Assemblée Générale avec un repas convivial à Sauvat

14 Février : concours de belote avec une forte participation

9 Mars: Bal avec Ambiance Musette Orchestre qui nous amène toujours beaucoup de monde

26 Mars : repas des Papys et des Mamies à Lou la Bohème à Bort les Orgues où tout le monde a été content

11 Avril : concours de belote avec succès

1^{er} Juin : bal avec Henri Guillaume où nous attendons beaucoup de monde

22 Juin : sortie d'une journée à Blesle avec le musée de la coiffe, et repas à st- Alyre-ès-Montagne (les grenouilles à volonté).

Juillet et août pas d'activité prévue.

Le club les Bruyères de Vebret vous souhaite de bonnes vacances à tous Et à toutes.

La Présidente (30 mai 2014)

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

L'ENTENTE VEBRET-YDES vient de boucler sa 4ème saison d'existence.

Pour cette saison 2013/2014, le club présidé depuis le début de la fusion par Nicolas PONS comptait au total 104 licenciés décomposés comme suit:

- 56 seniors

- 6 catégories U 18/U 19

-11 dirigeants

- 2 arbitres

+ 29 jeunes évoluant au sein de l'ÉCOLE DE FOOT SUMENE ARTENSE.

Cette année, le club était entraîné par David REVEILLOU et Julien SERRE.

Alain NAVECH avait la responsabilité de l'équipe 2 et Sébastien PONS de l'équipe 3.

- l'équipe 1 a fini 7ème sur 12 en EXCELLENCE, en deçà de ses objectifs de début de saison. En lutte pour l'accession à la trêve, elle a ensuite connu 5 résultats négatifs de suite, puis a dû cravacher pour obtenir son maintien sur la fin car cette année, du fait des descentes de ligue, ce sont 5 équipes qui sont rétrogradées en PROMOTION. En coupe, elle a effectué un bon parcours en étant éliminée en 16ème de finale de Coupe du Cantal par un pensionnaire de DHR : SPORTING CHÂTAIGNERAIE uniquement aux tirs au but. Elle a atteint les demi-finales de la Coupe COMBOURIEU mais s'est fait sortir en ratant le coche à la maison face à l'ENTENTE CARLADEZ-GOUL, vainqueur de l'épreuve.

- L'équipe 2 a fini 4ème sur 8 en 2ème division mais n'a pas pu se lutter à la montée, ce qui était son objectif à cause d'un mauvais départ ; après il était dur de faire son retard surtout dans une poule composée de 8 équipes et pas trop homogène. En coupe BARRES, elle a effectué un bon parcours : sortie première de sa poule, elle a été battue en 8ème par CARBONAT qui a atteint la finale.

- l'équipe 3 s'est fait plaisir cette année avec un effectif plus étoffé. Son classement en 3ème division (7ème sur 8 équipes) ne reflète pas vraiment sa saison honorable, beaucoup de matchs ayant été perdus de très peu.

A l'issue de cette saison, les deux entraîneurs David REVEILLOU et Julien SERRE ont décidé d'arrêter. David REVEILLOU met même sa carrière de joueur entre parenthèses. On peut le remercier pour tout ce qu'il a apporté au club. Il faut se tourner maintenant vers la saison prochaine et trouver un successeur.

L'assemblée Générale aura lieu le vendredi 4 juillet à 19h (hôtel du pont à Couchal), suivi d'un lunch chez Nadine à Ydes.

Toutes les personnes intéressées par la vie du club ainsi que toutes celles qui souhaitent s'investir seront les bienvenues.

Bonne vacances...

NOTRE PATRIMOINE : (re)Découverte touristique

La piste verte est arrivée au bout du tunnel...

Depuis ce printemps 2014, l'accès au tunnel de Pansol est ouvert.

Une occasion de redécouvrir la totalité de cette ancienne voie ferrée aménagée en piste multi activités qui accueille librement et gratuitement les piétons, personnes à mobilité réduite, vélos, rollers et plus généralement tous véhicules non motorisés. (Attention : accès interdit à tout véhicule motorisé et randonneur à cheval).

La bicyclette n'est-elle pas le meilleur moyen de parcourir ces 15 km en famille ? D'abord, commencer par aller au tout début de la piste à Cheyssac, tout près de la station d'épuration, vers l'ancienne bifurcation des voies ferrées, l'une allant vers Neussargues, l'autre vers Aurillac.

Sur ce parcours Bort/Miécaze, la piste commence par un adorable petit « giratoire » avec au centre un jeune châtaignier dont les fleurs duveteuses et volumineuses de ces jours de juin laissent présager de futures belles récoltes. Sûr que les jeunes enfants (et même des moins jeunes) se laisseront tenter par des tours de manèges autour de ce disque de verdure.

Puis commence la montée, si douce, si régulière que l'effort est très mesuré ; ainsi, on peut tout à loisir observer, contempler le paysage champêtre qui se déroule devant nous : agréables maisonnettes, petits villages, vastes champs ou petits prés dans lesquels tintent les cloches des Salers, Prim'holstein, Blondes d'Aquitaine, Charolaises, Aubracs, Limousines..... Ici, le vol d'un geai, là le ramage d'un merle entre les branchages de diverses essences d'arbres.

Après la traversée de la D3, (avec prudence, car la circulation y est dense), un long plat nous conduit à Fleurac suivi par une descente douce nous amenant au pont de Trancis.

Là, on découvre une première sculpture monumentale (sur les 3 visibles en ce 24 juin): la Communauté de communes Sumène -Artense transforme la piste verte en piste des arts.

Sept œuvres monumentales, forgées à partir de rails de chemin de fer par l'artiste clermontois Yves Guérin, prendront place sur l'ancienne voie ferrée du territoire.

Quelques mètres plus loin, le château de Trancis apparaît dans une position idéale pour comprendre les explications concernant son extension apportées dans la nouvelle application mobile numérique touristique de la CCSA.

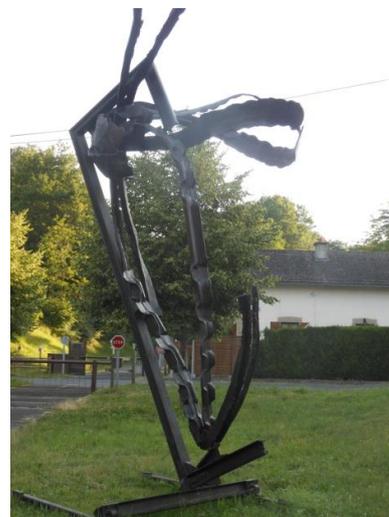
Puis des maisons, des jardins, des senteurs de tilleul et autres parfums, des rencontres de gens connus ou inconnus, salués par un mot discret ou par de longs discours, la traversée de Ydes avec ses promeneurs jeunes et âgés, ses joueurs de pétanque... C'est dans l'ancienne gare qu'est le bureau de location des rollers ou de vélos (dont certains assistés électriquement).

A la gare de Lagnac, à droite une nouvelle sculpture, à gauche une information sur la nouvelle station d'assainissement d'Ydes située juste en dessous.



Puis au franchissement de la route de Bassignac, une 3^{ème} œuvre.

Une dernière « grimpe » et on arrive à l'ultime partie aménagée : le tunnel de Pansol au revêtement tout neuf.



Si on a la chance d'arriver les premiers, le trou nous attend tout sombre : va-t-il s'éclairer ? Naturellement.... En franchissant le seuil, une lumière blanche, assez froide (des leds ?), troue les ténèbres ; éclaire suffisamment pour circuler sans danger mais assez parcimonieusement pour garder tous les mystères que génèrent les

endroits étranges. Reviennent à l'esprit les sensations ressenties à l'enfance lorsque l'imagination nous embarquait dans de folles aventures... Et le tunnel a une longueur suffisante pour alimenter la rêverie. Enfin, une lueur s'agrandit et on retrouve la lumière naturelle. En arrivant sur l'ancienne route Bort/Mauriac, la piste verte a été parcourue de bout en bout !

Pour le retour, plusieurs solutions :

Les plus sportifs partent vers Parnsol, le site du Mas, Veyrières, Champagnac et retour.

Les cyclotouristes eux se dirigent vers Parnsol, le site de Charlus (haut-lieu du Moyen-âge), puis retour par Champagnac. Dans la luminosité d'une belle fin d'après-midi, au niveau de Lempre, le panorama de la vallée avec Ydes, Saignes, les puys... est magnifique. Une alternative : après Charlus, pour éprouver des sensations dans une descente raide, passer par le village de Lavaur (qui permet d'arriver à Bassignac) est conseillé.

Mais pour une famille, le mieux est de faire demi-tour, reprendre sa rêverie dans ce passage désormais plus familial, profiter de la pente douce pour flâner jusqu'à Lagnac. Encore un arrêt sur le viaduc de Bassignac pour mesurer sa peur du vide et ressentir (ou pas) de délicieux frissons causés par le vertige.

Si, à Lagnac, les cyclistes se sentent bien, le détour via Ydes Bourg et la vallée de la Sumène, la « petite » montée en direction de Saignes et l'arrivée sur la commune par le village de Sumenat et un régai.

Puisse cette évocation bucolique donner l'envie à quelques uns de parcourir cette piste verte si fréquentée !

Pour ceux aiment les randonnées, la CCSA a édité un livret de 34 randonnées sur le territoire de Sumène Artense (vendu 5€ à la mairie ou aux syndicats d'initiative). Les circuits sont bien balisés et très régulièrement entretenus ; ils permettent de découvrir de nombreux aspects de la région.

(D. Letemplier)



ARMÉE DE L'AIR

Si vous avez de 17 à 24 ans, Si vous avez un bac (général, technologique, professionnel) ou plus:

Bénéficiez de **Formations post-Bac rémunérées** (solde de départ à partir de 1 300€ net/ mois)

Devenez **SOUS-OFFICIER (1000 postes/an)** dans une de ces spécialités (voir tableau ci-dessous)

Avec un BAC (général, technologique ou professionnel), de 17 à 24 ans

devenez PILOTE chasse, transport ou hélicoptère (Sélection permanente)

Le dépôt de dossier doit se faire, au minimum, 2 mois avant la date d'entrée en école

SPÉCIALITÉS SOUS-OFFICIER	Entrée en école		
Mécanicien avion : Vecteur	oct-nov 2014	Moniteur simulateur de vol	2015
Avionique (électronicien avion)	nov 2014	Fusilier commando parachutiste + maître-chien	2015
Technicien armement bord sol	oct-nov 2014	Chargé de travaux dans le bâtiment	nov 2014
Mécanicien matériels d'environnement aéronautique (Flux continu)	Oct 2014	Electrotechnicien opérationnel	Oct 2014
Secrétaire, gestion ressource humaine - Comptabilité	oct 2014	Logisticien	oct 2014
Intercepteur technique (échos radar) : Renseignement (Flux continu)	2015	Comptable-acheteur public	Nov 2014
Interprète images : Renseignement	Nov 2014	Moniteur EPMS	Nov 2014
Exploitant renseignements	2015	Restauration hôtellerie	2015
Intercepteur de langue (slave-arabe-farci-anglais)	Oct-nov 2014	Infirmier	2015 (inscription jusqu'en août 2014)
Contrôleur circulation aérienne	2015	Spécialiste des systèmes et supports télécommunication	nov 2014
Contrôleur opérations aériennes	Nov 2014	Informaticien : administration et sécurité des systèmes	oct-nov 2014
Prévisionniste météorologue (Flux continu)	2015	Informaticien : conception systèmes d'information (Flux continu)	Oct 2014
		Technicien CNS (radar et drone)	nov 2014

Postulez dès maintenant auprès du :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées - Bureau Air

71 bd Berthelot- 63100 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 16 18 93

Site : www.air-touteunearmee.fr

RECRUTEMENT URGENT

JEUX

SUDOKU : Grille38 proposée par Claude Bonnot de Champassis. *(Solution dans le prochain bulletin)*

Solution de la Grille sudoku 37 du bulletin précédent

2	3	6	9	1	7	8	4	5
9	8	1	2	5	4	7	6	3
4	7	5	3	8	6	9	1	2
6	2	7	8	9	1	5	3	4
1	5	4	7	6	3	2	9	8
3	9	8	5	4	2	1	7	6
5	1	2	4	3	9	6	8	7
7	6	3	1	2	8	4	5	9
8	4	9	6	7	5	3	2	1

		7	9				1	
	8			6				
6		2	3		7	5		9
	7			5		1		
1		4	2		6		5	
	2			1		4	9	
	6	5			2	9		4
	3			4				
		1				3	6	

Mots croisés grille n°38

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Vertical :

- 1 – Commune natale de Président.
- 2 – Tel un obèse – Mère de Titans.
- 3 – A apprécié – Type de pile - Dieu germanique.
- 4 – Région attenante à l’Artense.
- 5 – Opposé à dia – Victoire napoléonienne.
- 6 – Etat d’un étang sans eau – Affirmation russe.
- 7 – Ensemble de jeux – Vieux Espagnols.
- 8 – Insecte fatigant – Etat de Colombus (tronqué).
- 9 – Localisable.
- 10 – Mesure chinoise – Sûr.

Horizontal :

- I – Commune à l’est de Riom es Montagnes, connue pour ses trappes à loup.
- II – Cyniques, affreuses.
- III – Minerai fréquent en Nouvelle Calédonie. Peaux appréciées en cuisine.
- IV – Après la théorie – sans tac, c’est incontrôlé.
- V – Tout le contraire de Jean Jaurès.
- VI – Met le pantalon à bonne taille. D’origine maghrébine.

VII – Poupes de bateaux. – Pays de maharadjah. – Astate.

VIII – Goûter anglais – Créateur de Boule et Bill.

IX – Prince russe – Nouvelle en Inde.

X – Métal réputé solide – Saharien ombragé.

(C. & D. Letemplier)

Solution mots croisés grille n°37

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	A	R	E	N	T	A	I	N	E
II	A	M	I	T	I	E		N	O	S
III	V	E	S	U	V	E		N	U	S
IV	E	R		D	A		S	E	V	E
V	R		P	E	L	O	U	S	E	S
VI	N	U	R	S	E	S			L	
VII	I	N	O			I	O	U	L	E
VIII	E		P	R	I	E	U	R	E	S
IX	R	E	R		T	R	I	E		T
X	S	T	E	L	E	S		E	R	E

Tps Douwlo



Montage, équilibrage de vos pneus

Véhicules particuliers, utilitaires, 4X4

Gérard

Tel : 06.80.30.33.83

Les Clos
15240 Vebret

Transports Douwlo

Montage, équilibrage de vos pneus



Un autre commerce de proximité à Vebret



Vous voulez vous former.
Vous pouvez être rémunéré (e)
Vous pouvez être hébergé (e)

AFPA Cantal

Venez nous rencontrer

	<p>CARRELEUR h/f du 29 septembre 2014 au 17/03/2015 22 semaines</p>
<p>MACON h/f du 1^{er} septembre 2014 au 17/03/2015 26 semaines</p>	
	<p>PEINTRE h/f du 1^{er} septembre 2014 au 17/03/2015 26 semaines</p>
<p>PLAQUISTE h/f du 15 septembre 2014 au 17/03/2015 24 semaines</p>	
	<p>PLOMBIER h/f du 3 septembre 2014 au 05/06/2015 36 semaines</p>

Centre AFPA
rue Ampère AURILLAC

Jeu	3 juillet à 9 h
Mardi	8 juillet à 9 h
Mardi	22 juillet à 9 h
Mardi	29 juillet à 9 h
Mercredi	27 août à 9 h
Mardi	2 septembre à 9 h

☎ 04 71 46 89 79

Centre AFPA
rue Jean Jaurès SAINT-LOUR

Mardi	1 juillet à 9 h30
Jeu	24 juillet à 9 h30
Mardi	5 août à 9 h30
Mercredi	3 septembre 9h30

Formations financées par le Conseil Régional d'Auvergne

VEBRET EN FETE

Organisé par le comité d'animations et de loisirs

09 et 10 août 2014

SAMEDI 09 AOUT

8h00 vente de pain , tartes , pizzas et tripes

14h00 concours de pétanque en doublette

16h30 massacre des toupines pour les enfants (les jouets tombent du ciel)

20h00 repas dansant animé par MANU'SON

Adultes 15 euros :paella , fromage, tartes, café

Enfants 6 euros : roti froid , chips , tartes

(réservation au 04 71 40 23 17)

DIMANCHE 10 AOUT

11h00 messe

11h30 jeux pour enfants

TOUT AU LONG DE LA JOURNEE PREMIER MEETING DE TUNNING ET BAPTEME DE DROMADAIRE

18h00 marché de pays (possibilité de se restaurer à l'intérieur)

22h30 retraite aux flambeaux

23h00 feu d'artifice à l'église

Suivi d un bal musette avec Jean Paul LENIAUD

PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA FETE ATTRACTION FORAINE POUR PETIT ET GRAND !!!!!



Appel aux bonnes volontés :

Monsieur le Maire de Vebret lance un appel afin de réunir des bénévoles pour l'organisation de la fête du village samedi 9 et dimanche 10 août, une aide ponctuelle serait appréciée par le Comité d'animation.

Pour plus de renseignement : Annick Poigneau 06.88.72.22.70.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation.

Fabrice MEUNIER